

Lettre à la présidence de l'université Paul Sabatier et à la vice-présidence de la CFVU

Vendredi 18 mai 2018,

Monsieur le président,
Madame la vice-présidente,

Au moment où l'université Paul Sabatier va faire remonter les résultats des tris de candidatures qui ont été effectués par les diverses commissions mises en place dans le cadre de Parcoursup, nous demandons que les algorithmes ou règles exactes suivis par chaque commission soit rendus publics, d'ici le 24 mai au plus tard, sachant qu'il restera alors 5 jours aux candidat.e.s pour faire part de leurs réponses.

La loi ORE ([loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants](#)) offre aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité de ne pas dévoiler les algorithmes de tri des candidatures locaux. Mais, avec cette possibilité, Parcoursup déroge à la « [Loi pour une République numérique](#) » (promulguée en octobre 2016) et il serait bien curieux que les universités cherchent à se soustraire aux exigences de transparence que cette loi cherche à faire respecter.

Parcoursup a été mis en place dans la hâte (et, peut-être faut-il le rappeler, avant même que la loi ORE dont il dépend ne soit promulguée). Cette gigantesque machine a été justifiée – y compris à l'UPS – par la volonté d'améliorer l'accueil et l'orientation des étudiants. Mais aujourd'hui, pour tout le monde, lycéens comme personnels de l'université, elle est surtout une boîte noire dont chacun attend de savoir ce qu'elle va produire. Ainsi, à partir du 22 mai, lycéens et parents de lycéens vont découvrir les réponses aux vœux qu'ils auront formulés. Pour beaucoup, ils devront s'enquérir, régulièrement, des possibilités qui leurs sont offertes (oui, oui-si, en attente...). Cela pourra durer tout le long de l'été ; et, parfois, ils devront attendre – combien de dizaines de milliers seront-ils ? - jusqu'au 6 septembre pour savoir s'ils sont admis dans la filière qu'ils souhaitent ou... pour savoir s'ils sont tout simplement admis quelque part.

Face à cette machine que personne ne maîtrise vraiment, face aux inquiétudes, espoirs, joies, déceptions qu'elle va démultiplier, nous pensons que la moindre des choses est que tout candidat sache d'emblée (comme la loi pour une République numérique le demande) selon quelles règles son dossier aura été étudié, selon quel algorithme il aura été classé.

Cette exigence de transparence est si minimale que ne pas le respecter nous paraît indécent. Les jeunes et leurs parents, suspendus aux résultats que l'oracle Parcoursup délivrera, méritent d'être informés des règles selon lesquelles ils auront été évalués. Cela semble un minimum. La transparence est une demande forte et si naturelle ; aurions-nous des choses à cacher pour ne pas « révéler » selon quels critères les uns ont été choisis et les autres refusés ? Dans tous les cas, un refus de le faire serait extrêmement suspect et ne grandirait pas l'image de l'université.

Nous vous demandons donc, Monsieur le président, Madame la vice-présidente, de faire en sorte que tous les algorithmes de tris mis en place à l'UPS dans le cadre de Parcoursup soient rendus publics.

Dans l'attente de votre réponse,

signataires : CGT-FERC, comité de mobilisation des étudiant.e.s de l'Université Paul Sabatier, FSU, Sud ESR Ranguel, UET, UNEF Toulouse-Occitanie

